



TRANSPORT SCOLAIRE

Centre
de services scolaire
des Phares

Québec 

Inscription automatique au transport scolaire pour l'élève qui fréquente l'école Langevin ou l'école Saint-Jean :

Si vous habitez dans l'un des quartiers ou villages mentionnés ici-bas :

Pointe-au-Père
Rimouski-Est
Sacré-Cœur
Nazareth
Près du Rosaire
Saint-Anaclet-de-Lessard

Les élèves des écoles Langevin ou Saint-Jean qui habitent les quartiers de Saint-Germain, Sainte-Agnès, Sainte-Odile, Saint-Pie-X et Saint-Robert n'ont pas besoin de s'inscrire s'ils **demeurent à plus de 1.6 km de l'école.**

Vous pouvez utiliser notre outil de recherche si vous avez un doute quant à la distance.

<https://grics-pub.csphares.qc.ca/GeobusInternet/Pages/Anonyme/parents/page.fr.aspx>

Les élèves qui habitent à **moins de 1.6 km** de ces écoles **doivent remplir une demande de transport afin d'avoir accès au service** ainsi que les élèves des secteurs du Bic, Saint-Marcelin, Saint-Narcisse, Esprit-Saint, Trinité-des-Monts, Sainte-Blandine, Saint-Valérien, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Fabien et de la Mitis, considérés hors quartier.